

COMPRENDRE ET EXPLIQUER LE PROJET D'ÉVOLUTION DE LA COTISATION

GUIDE POUR LES DÉLÉGUÉ-ES SYNDICAUX (DS) ET SECRÉTAIRES DE SECTION

DÉLÉGUÉS SYNDICAUX, SECRÉTAIRES DE SECTION, VOUS ÊTES AVEC VOS ÉQUIPES, LES PREMIERS ARTISANS DE L'ADHÉSION DANS LES ENTREPRISES ET LES ADMINISTRATIONS. C'EST GRÂCE À VOTRE ENGAGEMENT, À VOTRE PRÉSENCE QUOTIDIENNE SUR LE TERRAIN, QUE LA CFDT SE DÉVELOPPE, ET CONTINUE D'AGIR POUR TRANSFORMER LE TRAVAIL.

Ce court argumentaire est conçu **pour vous aider à proposer l'adhésion**, à en rappeler **le sens politique profond** et à expliciter **la logique de la cotisation**, ainsi que les raisons d'évolution du taux d'appel qui pourrait être appliqué à l'horizon 2028.

La première mission d'un ou une délégué-e syndical-e ou d'un ou une secrétaire de section est en effet de rappeler un principe fondamental : **la cotisation n'est pas le prix d'un service**. Elle est un choix collectif, un acte d'engagement et l'expression de la solidarité qui fonde notre modèle et **permet à la CFDT d'exister, de peser et d'agir**.

LA COTISATION : UN ACTE D'ENGAGEMENT QUI FONDE NOTRE SYNDICALISME.

Quand un travailleur ou une travailleuse adhère, elle ou il :

- rejoint une communauté organisée et solidaire ;
- renforce un rapport de force utile à tous et toutes ;
- permet au syndicat d'exister sur le lieu de travail ;
- participe aux décisions et aux débats démocratiques de la CFDT.

« SANS ADHÉRENT, IL N'Y A PAS DE SYNDICALISME. SANS COTISATION, IL N'Y A PAS DE SYNDICAT ».

LA PLACE DE L'ADHÉRENT ET DE L'ADHÉRENTE : ACTEUR ET ACTRICE DE LA DÉMOCRATIE CFDT

À la CFDT, l'adhérent est au cœur de la vie de l'organisation.

La cotisation finance son droit :

- d'être informé, écouté, représenté et défendu ;
- de participer aux assemblées du syndicat ;
- de contribuer aux résolutions, mandats et débats ;
- de prendre des responsabilités, s'il le souhaite ;
- de participer à une organisation démocratique.

« SANS CONTRIBUTION COMMUNE, IL N'Y A PAS DE POUVOIR COLLECTIF. »

À QUOI SERT LA COTISATION SYNDICALE ?

La cotisation, c'est ce qui permet aux équipes syndicales d'agir efficacement au quotidien.

Pour la section et le syndicat, elle finance :

- les permanences et des temps d'accueil ;
- les outils de communication par exemple la production de tracts, visuels, kits de campagne ;
- la formation des équipes ;
- la préparation de négociations, des réunions d'Instances représentatives du personnel (IRP),
- l'organisation d'actions, campagnes et mobilisations ;
- les temps d'échanges, débats entre adhérents, la préparation des assemblées générales, des congrès et renforce ainsi la démocratie ;
- les moyens nécessaires pour s'implanter dans de nouvelles entreprises ou administrations.

Pour l'adhérent, elle garantit :

- un accompagnement ;
- des réponses personnalisées ;
- l'accès à l'expertise juridique et sociale ;
- un parcours de formation syndicale ;

- l'indemnisation grève via la Caisse nationale d'action syndicale (Cnas),
- l'accès à l'ensemble des outils et services CFDT (CFDT Magazine, l'espace adhérent, etc.).

Pour toute l'organisation CFDT :

La cotisation est le socle :

- de notre indépendance ;
- de la mutualisation des moyens entre les structures ;
- d'outils partagés (numériques, expertise juridique, communication, campagnes nationales, enquêtes, actions interprofessionnelles, etc.)
- de la Solidarité syndicale mondiale (SSM), un fonds de soutien aux organisations syndicales, aux militantes et militants qui, dans certains pays, subissent des pressions, des entraves ou des violations de leurs droits syndicaux.

« GRÂCE À CE MODÈLE, CHAQUE ADHÉRENT, QUEL QUE SOIT SON SECTEUR D'ACTIVITÉ, SON TERRITOIRE, BÉNÉFICIE DU MÊME NIVEAU DE SOUTIEN. »

SI J'ADHÈRE, COMBIEN CELA VA ME COÛTER ?

La CFDT applique une cotisation proportionnelle à la rémunération, parce qu'un syndicalisme efficace et juste repose sur :

- l'équité : chaque adhérent contribue en fonction de ses moyens ;
- la solidarité : entre les structures par une mise en commun des ressources qui permet à chaque adhérent d'avoir accès aux mêmes outils, au même accompagnement et au même niveau de soutien, quels que soient son secteur d'activité et son territoire.

Pour plus d'équité, la cotisation est proportionnelle à la rémunération nette imposable (avant prélèvement à la source).

Par exemple, si sa rémunération est de 1300 € net

avant impôt, cela représente 12,35 € par mois (1300 X 0,95 %).

Mais ce n'est pas tout ! Il peut ensuite déduire 66 % en crédit d'impôt, ou inclure la cotisation dans ses frais réels. Finalement, après déduction fiscale, il ne paye en réalité que 4,20 €.

En cas de difficultés financières, **la cotisation « coup dur », une disposition nouvelle**, pourra, à compter de 2028, être accordée pour une durée maximale de six mois, mais le syndicat pourra la renouveler si nécessaire. C'est en effet le syndicat qui connaît le mieux la situation de l'adhérent et qui peut décider des mesures les plus adaptées pour le soutenir durant cette phase sensible.

« UNE CONTRIBUTION JUSTE POUR UN SYNDICALISME UTILE À TOUS ET TOUTES ».

POURQUOI L'ÉVOLUTION DU TAUX D'APPEL DE 0,75 % À 0,95 % ?

Cette évolution n'est pas une mesure technique ou comptable : c'est une décision stratégique et politique pour renforcer toute la CFDT et répondre à des besoins aujourd'hui essentiels.

1. RENFORCER LES SYNDICATS

La part reversée directement aux syndicats augmente et passe **de 26 % à 33 %**.

C'est plus de moyens pour :

- accompagner les équipes ;
- préparer les négociations ;
- former les adhérents et les militants ;
- être présent, visible, utile.

« C'EST UN INVESTISSEMENT DANS LES ÉQUIPES DE TERRAIN, PAS UNE DÉPENSE. »

2. GARANTIR L'ÉGALITÉ ET L'ÉQUITÉ ENTRE SYNDICATS

La mutualisation permet :

- que tous les syndicats, quels que soient leur taille

ou leur nombre d'adhérents, accèdent aux mêmes outils, aux mêmes services et aux mêmes capacités d'action ;

- que les syndicats aux moyens plus limités ne soient pas isolés, mais puissent accompagner leurs sections et leurs adhérents avec le même niveau de soutien que les syndicats plus importants ;
- que le développement soit possible partout, y compris dans les secteurs, entreprises ou administrations où la présence syndicale est plus difficile à construire.

« SANS MUTUALISATION, IL N'Y A PAS D'UNITÉ ; SANS UNITÉ, IL N'Y A PAS DE SYNDICALISME ».

3. FINANCER DES OUTILS INDISPENSABLES À L'ACTION SYNDICALE :

La hausse du taux d'appel permet de renforcer :

- les systèmes d'information ;
- les outils numériques, outils de gestion ;
- les services aux adhérents ;
- les dispositifs de communication et de formation.

Ces outils sont essentiels pour accompagner les travailleurs, répondre rapidement, être visibles et efficaces.

« CES OUTILS NE SONT PAS DU CONFORT : ILS CONDITIONNENT NOTRE CAPACITÉ À DÉFENDRE EFFICACEMENT LES TRAVAILLEURS ».

4. GARANTIR L'INDÉPENDANCE DE LA CFDT

L'indépendance politique et financière est un pilier du syndicalisme CFDT.

Elle repose sur nos cotisations, non sur des financements extérieurs.

Renforcer notre modèle, c'est garantir un syndicalisme crédible, libre et durable. C'est le gage de notre autonomie et de notre pérennité.

Ainsi, l'évolution du taux d'appel n'est pas une charge. C'est un investissement collectif dans notre capacité d'action.

C'est la garantie que la CFDT :

- reste un syndicalisme puissant ;
- soit présente dans chaque entreprise ;
- soit en capacité d'agir pour transformer le travail ;
- soit fidèle à ses valeurs d'émancipation, d'indépendance et de solidarité.

« UN INVESTISSEMENT COLLECTIF DANS NOTRE CAPACITÉ D'ACTION ».

PEUT-ON FAIRE ÉVOLUER LES MODALITÉS D'ADHÉSION ?

Innover devient possible : des expérimentations pourront être menées pour répondre à des publics particuliers, avec l'accord de la Commission de suivi de la charte de la cotisation, pour faire évoluer nos pratiques sans jamais renoncer à nos valeurs.

« ÉVOLUER DANS NOS PRATIQUES MAIS RESTER SOLIDES SUR NOS PRINCIPES ».

LA BOÎTE À OUTILS

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DE NOS OUTILS EN LIGNE SUR CFDT.FR

VRAI/FAUX :

Faire évoluer le taux de la cotisation ?

Non, ce n'est pas un frein au développement !

GUIDE DES ÉVOLUTIONS EN DÉBAT AU 51ÈME CONGRÈS DE LA CFDT :

Mieux financer la CFDT

Retrouvez ces documents en téléchargement sur la page spéciale consacrée au Congrès de Bordeaux 2026 :

<https://www.cfdt.fr/tout-sur-le-congres-2026>